



Syndicat Mixte  
Rivière Drôme  
& ses affluents

Nombre de membres en exercice : 31  
Nombre de membres présents : 20  
Quorum du vote : 16  
Nombre de membres votants : 20  
Date de convocation : 06/01/2022

**DELIBERATION N°1  
DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 26 JANVIER 2022**

**INTERET COMMUN**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six janvier à dix-huit heures, un Comité syndical s'est réuni à Alex, sous la présidence de Gérard CROZIER.

**Etaient présents :**

**Conseil Départemental :** Mme Martine CHARMET ; MM. David BOUVIER, Daniel GILLES, Jacques LADEGAILLERIE

**Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme :** MM. Jacques BONNET, Christophe LEMERCIER, Franck MONGE, Jean-Pierre POINT, Jean-Philippe ROCHE, Frédéric TRON, Jean-Louis BAUDOIN (suppléant de Hélène PELAEZ-BACHELIER)

**Communauté des communes du Diois :** MM. Pascal BAUDIN, Jean-Luc DUPAIGNE, André GIRARD (suppléant de Christine AURANGE)

**Communauté de communes du Val de Drôme :** MM. Philippe CHAVE, Gérard CROZIER, René ESTEOLLE, Jean-François FAURE (suppléant de Francis FAYARD), Jean SERRET, Cyrille VALLON

**Autres présents :**

**Président invité permanent : CLE du SAGE Drôme :** M. Pierre LESPETS

**SMRD :** Mmes Céline BELBEOCH, Chrystel FERMOND

**CCVD :** Mme Sara FREY

**Etaient excusés :**

**Conseil Départemental :** Éric PHELIPPEAU

**Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme :** Mmes Agnès FOUILLEUX, Hélène PELAEZ-BACHELIER

**Communauté des communes du Diois :** Mmes Christine AURANGE, Anne-Line GUIRONNET, Dominique VINAY

**Communauté de communes du Val de Drôme :** Mme Régine CHALEAT ; MM. Robert ARNAUD, Claude AURIAS, Gilbert CHAREYRON, Francis FAYARD, David GARAYT, Jean-Marc PEYRET

**OBJET : FINANCEMENT DES POSTES 2022**

Le Président rappelle que les postes de Chargés de mission et de Techniciens rivière feront l'objet d'une aide financière de la part de l'Agence de l'eau pour l'année 2022, et pour certains de l'Etat.

Les grandes missions confiées à ces postes seront :

- une chargée de mission pour la direction ;
- un chargé de mission pour l'animation du SAGE et de son pôle ;
- un chargé de mission pour l'animation de la GEMAPI et de son pôle ;
- trois chargés de mission et trois techniciens pour la réalisation, le suivi des actions et la mise en œuvre opérationnelle de la GEMAPI et du SAGE.

Au niveau du plan de financement possible :

- l'Agence de l'eau alloue une aide maximale, attribuée aux missions, en fonction du XIe Programme, de 50% à 70% de la dépense (salaires + charges) affectée du coefficient 1,3 pour prendre en compte les frais de fonctionnement ;
- l'Etat via le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM).

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Agence de l'eau et de l'Etat pour l'année 2022 ;
- AUTORISE le Président à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Bove* Le Président du SMRD, *en pèche*  
Gérard CROZIER

SYNDICAT MIXTE DE LA RIVIERE  
DROME ET DE SES AFFLUENTS

*Pascal BAUDIN, Vice-président*

